

AFFAIRE N°4. - Création d'un marché forain au CHAUDRON.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa délibération en date du 6 Mai 1970, le Conseil Municipal a, comme vous le savez, approuvé l'acquisition d'un terrain de 6 000 m2 sis au Chaudron, destiné à la création d'un marché simple d'approvisionnements.

L'ouverture de ce marché n'étant qu'une extension du marché de Sainte-Clotilde et ne fonctionnant qu'un jour par semaine, je vous prie de m'autoriser :

- 1°) à créer un marché simple d'approvisionnements au CHAUDRON ;
- 2°) à confier à M. NOSBE Pierre, régisseur du marché de SAINTE-CLOTILDE, le soin de percevoir les droits de place correspondants, qui pourraient être identiques à ceux fixés pour le marché de Sainte-Clotilde.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x

Vu  
 S. Denis le 10 septembre  
 1971  
 P. le Préfet  
 Le Secrétaire Général  
 Signé: P. Kerley  
 P. c. c. c.  
 P. le Directeur de  
 Affaires Financières  
 Signé: M. C. Harcou